



Fribourg, le 27 mai 2021

Loi sur le financement de la politique

Guide de l'utilisateur – Comptes annuels

Feuille 1 : « Comptes »

Les cases coloriées en gris sont celles accessibles à l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Les intitulés des comptes sont en principe exhaustifs, toutefois si nécessaire, des cellules vierges modifiables (en gris) sont disponibles en cas d'intitulé de compte ne figurant pas dans le modèle proposé. Il est tout-à-fait possible que plusieurs des intitulés proposés restent vides, car non pertinents pour votre organisation politique.

Pour des précisions sur l'intitulé des comptes, voir la liste figurant en Annexe.

Nom de l'organisation politique et de son représentant	Indiquer le nom, prénom et la fonction du représentant de l'organisation politique responsable de déposer les comptes annuels auprès de la Chancellerie d'Etat, ainsi que le nom de l'organisation politique et si elle est inscrite ou non au Registre des partis politiques (liste déroulante). Si oui, indiquer le numéro de parti.
Comptes annuels	Indiquer les soldes des comptes tels qu'ils sont formulés dans le bilan et le compte de fonctionnement, en francs suisses. La définition des intitulés des comptes figure en annexe. Les totaux sont calculés automatiquement, ainsi que le report du résultat de l'exercice au bilan. Les dons et libéralités de plus de 1000 francs pour les personnes morales et de plus de 5000 francs pour les personnes physiques sont reportées automatiquement depuis les listes figurant sur les autres feuilles du fichier.
Contrôles de la conformité	> Vérifier que le résultat, ainsi que les totaux de l'actif, du passif, des charges et des produits correspondent aux montants figurant dans vos comptes annuels. > Vérifier que les voyants des auto-contrôles sont verts (actif = passif et charges = produits).
Engagement relatif aux dons	Répondre aux questions relatives aux dons, en répondant oui ou non aux questions posées (liste déroulante).

Feuille 2 : « Dons et libéralités PP »

Les cases coloriées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de dupliquer la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Identité et adresse	Indiquer dans les colonnes correspondantes les coordonnées de chaque donateur et donatrice qui ont versé au total durant l'année des dons pour un montant supérieur à 5000 francs. Les donateurs et donatrices doivent être informés au préalable que leur identité est susceptible d'être publiée (voir onglet Information aux donateurs).
Type de contribution	Indiquer le type de contribution reçue : financière, en nature ou mixte (liste déroulante).
Dons par campagnes et montant total	Ventiler les montants des dons reçus par campagne ou en-dehors des campagnes. Le total des dons est calculé automatiquement et doit être supérieur à la limite de 5000 francs.

Feuille 3 : « Dons et libéralités PM »

Les cases coloriées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de dupliquer la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Identité et adresse	Indiquer dans les colonnes correspondantes les coordonnées de chaque donateur et donatrice qui ont versé au total durant l'année des dons pour un montant supérieur à 1000 francs. Les donateurs et donatrices doivent être informés au préalable que leur identité est susceptible d'être publiée (voir onglet Information aux donateurs).
Type de contribution	Indiquer le type de contribution reçue : financière, en nature ou mixte (liste déroulante).
Dons par campagnes et montant total	Ventiler les montants des dons reçus par campagne ou en-dehors des campagnes. Le total des dons est calculé automatiquement et doit être supérieur à la limite de 1000 francs.

Feuille 4 : « Dons anonymes »

Les cases coloriées en gris sont celles qui doivent être remplies par l'utilisateur. Les autres cases ne sont pas modifiables.

Si le nombre de lignes n'est pas suffisant, vous avez la possibilité de copier la feuille (positionner la souris sur le nom de l'onglet, click droit, déplacer ou copier, cocher la case Créer une copie, OK).

Feuille 5 : « Info aux donateurs »

Cet onglet ne doit pas être complété. Il contient un exemple de l'information que vous pourriez envoyer à vos donateurs et donatrices.

Annexe – Description des intitulés des comptes

BILAN	Description
Liquidités et titres	Liquidités et avoirs à court terme
Créances	Créances résultant de la fourniture de prestations ou autres créances sur des tiers ou l'Etat
Stocks	Stocks de fournitures ou de produits
Comptes de régularisation actif	Comptes transitoires à court terme
Immobilisations financières	Placements à long terme, prêts et participations
Immobilisations corporelles meubles	Mobilier, matériel, véhicules
Immeubles	Terrains et immeubles
Immobilisations incorporelles	Brevets, licences, droits ou autres frais incorporels activés
Dettes financières à court terme	Dettes à court terme rémunérées, notamment compte courant auprès d'un établissement bancaire ou autre tiers.
Autres dettes à court terme	Dettes résultant d'achats de prestations ou de fournitures (fournisseurs) ou autres dettes à court terme envers des tiers ou l'Etat
Comptes de régularisation passif et provisions	Comptes transitoires à court terme
Dettes financières à long terme	Dettes à long terme (+ 1 an) rémunérées, par exemple auprès d'un établissement bancaire, leasing, hypothèque, etc.
Autres dettes à long terme	Autres dettes et provisions à long terme

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Description
Frais de campagne	Devraient correspondre aux montants figurant dans les décomptes de campagne (sauf si les frais figurant dans ces derniers sont à cheval sur deux années).
> Campagnes de votation	Frais relatifs aux campagnes de votation engagés durant l'année.
> Campagnes d'élection	Frais relatifs aux campagnes d'élection engagés durant l'année.
> Initiatives et referendums	Frais relatifs aux initiatives et referendums engagés durant l'année.
Autres frais politiques	Frais non directement liés à une campagne politique
> Organisation d'évènements	Conférence, séminaire, souper de soutien, meeting, etc.
> Communication	Communication via divers médias (site internet, réseaux sociaux, presse, radio et télévision, etc.)
> Publicité	Affichage et autres matériels (par exemple flyers, affiches, brochures, produits dérivés, etc.)
Aides financières aux candidats	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT	Description
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes	
Salaires et charges sociales	Salaires et les charges sociales versés à des collaborateur.trice.s de l'organisation
Indemnités et débours	Indemnités ou débours versés à des bénévoles ou des membres
Loyers et charges d'énergie, téléphone et internet	Charges liées aux infrastructures utilisées par l'organisation
Frais de véhicules ou de mobilité	Frais liés aux véhicules, aux transports et à la mobilité de manière générale
Charges d'administration et de matériel	Frais de bureau, informatique, assurances et charges d'exploitation diverses
Amortissements et réductions de valeur	
Charges financières	
Charges exceptionnelles	Charges uniques et particulières qui influencent le résultat de l'exercice
Cotisations des membres	Cotisations annuelles (n'inclut pas les dons)
Contributions des élus	Versement des élus membres de l'organisation politique
Contributions de l'Etat	Participations de l'Etat aux campagnes
Contributions d'autres organisations politiques	Par exemple versement d'un parti national ou cantonal à des partis régionaux
Dons et libéralités personnes physiques > 5000 francs	Contributions financières ou en nature de personnes physiques de plus de 5000 francs, dont l'identité doit être rendue publique selon la LFiPol (art. 3)
Dons et libéralités personnes morales > 1000 francs	Contributions financières ou en nature de personnes morales de plus de 1000 francs, dont la raison sociale doit être rendue publique selon la LFiPol (art. 3)
Autres dons et libéralités	Contributions financières ou en nature inférieures aux limites fixées par la LFiPol
Produits résultant de ventes / prestations	Ventes de prestations, par exemple droits d'inscription à des séminaires, conférences, vente de publications, etc.
Refacturation à des tiers	Frais engagés par l'organisation refacturés à des tiers
Autres produits courants	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	Produits uniques et particuliers qui influencent le résultat de l'exercice